

SURMONTER L'HANDICAP

Combien de fois a-t-on entendu dire : «ne peut se mettre à la place des autres». Et bien, si !

Tout est là, dans cette affirmation qui a conduit le Législateur à se prononcer. C'est ainsi que le 11 février 2005 nos députés ont voté une loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Ces textes se sont élargis très logiquement à tous les publics à mobilité réduite.

Les difficultés d'accessibilité étant reconnues, fallait-il encore définir les lieux qui seraient à mettre en conformité pour 2015. Sont donc concernés : le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les transports., lieux de loisirs, de sport, de santé, les commerces, les logements etc.... Autrement dit, les secteurs Public et Privé.

Le législateur qui avait pris conscience de l'ampleur de ce chantier et la difficulté de l'appréhender a voulu associer le tissu associatif sensibilisé à l'handicap. Pour ce faire, des Commissions d'accessibilité départementales et communales ont dû se mettre en place. Pour en savoir plus sur leur rôle et fonction il faut se référer à l'article 46 de la loi.

A niveau communal, ces commissions sont composées d'élus et de techniciens municipaux et de bénévoles qui doivent s'abreuver de textes techniques et suivre des formations.

Chez nous aussi, évidemment !

C'est ainsi que la commission ronchinoise a commencé la visite des établissements publics (écoles, mairie, salles de sport, etc...) Elle a fait part de ses remarques et donné des conseils avisés pour la mise en conformité. Des travaux ont déjà été réalisés. Prochainement, les ronchinois croiseront peut être des gens arpentant nos rues munis de fiches, d'un mètre. Ce sont des bénévoles qui vont relever toutes les anomalies de notre voirie (largeur et abaissement des trottoirs, pylônes et panneaux mal placés, etc...).

Ensemble et individuellement faisons le beau geste.

La personne à mobilité réduite n'est pas obligatoirement en fauteuil roulant. Il y a aussi les personnes âgées, les accidentés, les mamans avec poussette, les mal voyants et mal entendants. Alors, au delà des travaux de mise en conformité il y a le comportement de citoyens peu respectueux. Les comités de quartier et les associations mènent des réflexions auxquelles le citoyen est invité à participer afin d'aider les personnes à mobilité réduite pour qu'elles aient le même accès que tous. Tout simplement pour les aider à surmonter leur handicap.